

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

23/06/2023

Date de l'affichage

23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle de réunion du SMETOM-GEEODE à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Michel BILLOUT (arrivé à 19h52 pour le vote de la motion 02-2023), Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Pierre PERRET, Sylvie PROCHILLO, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Joëlle VACHER

Absents excusés représentés

Michel BILLOUT par Clotilde LAGOUTTE, Didier BALDY par Sébastien COUPAS, Frédéric BRUNOT par Fabrice HOULIER, Marcel FONTELLIO par Gilles BOUDOT, Brigitte JACQUEMOT par Sylvain CLÉRIN, Nadia MEDJANI par Charlie GABILLON, Aurélie POLESE par Christian CIBIER, Angélique RAPPAILLES par Serge HAMELIN, Jean-Yves RAVENNE par Carine CALMON-PLANTIN, Frédéric ROCHER par Pierre-Yves NICOT,

Absents excusés

Francis OUDOT et Alain THIBAUD

44 conseillers communautaires en exercice : 32 présents, et 10 représentés à la séance et 2 absents.

Monsieur Jean-Jacques BRICHET est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03 JUL. 2023

ID : 077-247700701-20230629-2023_87_06-DE

2023/87-06 – OBJET : PARTENARIAT AVEC PAROLES EN SCENE ET LE CENTRE SOCIAL COLI'BRIE POUR UN PROJET CULTUREL

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière d'actions socioculturelles,

Considérant le projet « Drôle de Répertoire ! Théâtre et chant années folles » proposé par Paroles en Scène, sur la période de juillet à septembre 2023, consistant en une action culturelle itinérante d'initiation aux pratiques du théâtre et du chant, et de la diffusion de spectacles vivants sur le territoire de la Brie Nangissienne,

Considérant que le centre social Coli'Brie est le partenaire opérationnel et financier de Paroles en Scène pour la mise en œuvre du projet,

Considérant qu'il est demandé à la communauté de communes de la Brie Nangissienne d'être partenaire financier du projet à hauteur de 1000,00 euros,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec Paroles en Scène et le centre social Coli'Brie prévoyant la participation financière de la communauté de communes de la Brie Nangissienne à hauteur de 1000,00 euros au projet « Drôle de Répertoire ! ».

ARTICLE DEUX :

Dit que la dépense est imputée au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 29 juin 2023

Le Président,

Yannick GUILLO

